

# Diagnostic de Performance Énergétique : Vigilance !

Certaines sociétés privées contactent les particuliers par téléphone, de façon souvent insistante, et leur proposent un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), de leur habitation.



## **Soyez vigilants !**

Le DPE est un document qui donne le niveau de performance énergétique d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et de son taux d'émission de gaz à effet de serre.

**Il est obligatoire uniquement pour un bien faisant l'objet d'une publicité pour sa vente ou sa location.**

L'initiative de faire réaliser un DPE appartient au vendeur du logement ou au bailleur.  
Sa durée de validité est de 10 ans.

Liens utiles

[Plus d'infos sur service-public.fr](https://www.service-public.fr)